



DÉVELOPPER  
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AMÉNAGEMENT

ÉQUILBRÉ  
du territoire

SOUTENIR  
LES ENTREPRISES  
CÔTE-D'ORIENNES

AU SERVICE

DES CITOYENS

PRÉVENIR LES  
PRATIQUES DÉLOYALES

Moderniser simplifier l'État

PROTÉGER  
LES CONSOMMATEURS

CONSTRUIRE ET RÉNOVER

PROTÉGER LES  
ESPACES NATURELS

création D'EMPLOIS

SÉCURITÉ

protéger les salariés

RENFORCER

des personnes et des biens

SOUTENIR  
LES ÉLUS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Promouvoir la citoyenneté  
chez les jeunes

LUTTER CONTRE  
LE TERRORISME

COHÉSION

Education

VALORISER LE PATRIMOINE

SOCIALE

et formation

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS SOCIALES

# L'ÉTAT EN CÔTE-D'OR

## en 2014



# ÉDITORIAL



Les services de l'État jouent un rôle essentiel dans la vie des territoires, tant par la diversité de leurs interventions et les responsabilités qui en découlent, que par les partenariats qu'ils nouent avec les acteurs publics et privés et, en particulier, les collectivités territoriales et les entreprises.

Ce rapport d'activités est l'occasion de présenter, sans être exhaustif, la variété des missions assurées en 2014 par les services de l'État du département de la Côte-d'Or au service des citoyens.

Dans un contexte économique et social difficile, les services départementaux de l'État se sont à nouveau mobilisés en 2014 afin de favoriser l'emploi et de renforcer l'attractivité économique du territoire.

La **protection des populations** a été une mission constante. Les forces de l'ordre ont été mobilisées pour assurer l'ordre public et lutter contre l'insécurité routière. Les services de l'État ont renforcé leurs actions pour assurer la protection des consommateurs.

En parallèle, l'État s'est impliqué pour **maintenir une cohésion sociale forte**. Il s'est agi notamment de développer l'hébergement et le soutien aux plus démunis et de favoriser un accès durable au logement. L'État s'est engagé dans le développement des offres éducative, sportive et culturelle sur le territoire du département afin de renforcer le lien social.

**L'aménagement équilibré du territoire** ainsi que la protection de l'environnement ont également été des thèmes d'action des services de l'État. Ainsi, dans le cadre de l'achèvement de la LiNo en 2014, un plan de protection de l'atmosphère a été arrêté afin d'améliorer la qualité de l'air dijonnais.

Je souhaite, à l'occasion de ce rapport, remercier les agents de l'État qui contribuent par leur engagement et leur action au quotidien à un service public de qualité au profit de l'ensemble des citoyens.

Eric DELZANT  
Préfet de la région Bourgogne  
Préfet de la Côte-d'Or

# Sommaire

## ASSURER

la sécurité des personnes  
et des biens..... 4

## SOUTENIR

la création d'emplois et le développement  
économique..... 8

## RENFORCER

la cohésion sociale..... 12

## DÉVELOPPER

la protection de l'environnement..... 17

## FAVORISER

l'aménagement équilibré du territoire..... 20

## PROMOUVOIR

l'éducation et la formation..... 23

## MODERNISER

et simplifier l'État..... 25

## L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2014

au profit des collectivités territoriales..... 28



# 1 ASSURER LA SÉCURITÉ des personnes et des biens

La sécurité des populations est l'une des priorités de l'action de l'État et fait l'objet de fortes attentes des citoyens. Plusieurs centaines d'agents sont mobilisées pour prévenir et lutter contre les risques de toute nature (délinquance et criminalité, insécurité routière, risques naturels, industriels ou sanitaires, etc.).

## PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

---

Le plan départemental de prévention de la délinquance a été signé par le préfet, la procureure de la République et le président du conseil départemental en novembre 2014. Il est le résultat d'un travail de consultation et de coopération engagé entre les services de l'État, notamment la justice et l'éducation nationale, les collectivités locales et les associations. Il identifie **trois priorités jusqu'en 2017 : empêcher les jeunes de basculer dans la délinquance ou de récidiver ; prévenir les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales et aider les victimes ; et améliorer la tranquillité sur la voie publique.** En 2014, ces différentes actions ont été en partie financées par l'État avec 319 424 € de crédits issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et 68 945 € de crédits issus de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).



## ASSURER LA SÉCURITÉ DES BIENS : LA LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Suite à une année 2013 marquée par une nette augmentation des cambriolages (+5% en Côte-d'Or), un vaste partenariat a été organisé au niveau local dans le cadre du plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, signé le 7 mai 2014. Il a permis de mettre en place plusieurs outils d'intervention :

**L'ACTION DES « RÉFÉRENTS SÛRETÉ » :** en 2014, les référents sûreté, spécialistes de la sécurisation des infrastructures, ont réalisé 1 176 conseils à l'attention des communes, des entreprises, des commerçants, des agriculteurs ou des responsables de lieux de culte de Côte-d'Or.

**DEUX DISPOSITIFS D'ALERTE RAPIDE ONT ÉTÉ MIS EN PLACE : LE DISPOSITIF « ALERTE COMMERCES » QUI DISPOSE DE 850 ADHÉRENTS ET LE DISPOSITIF « ALERTE AGRICULTEURS »**, qui recense 750 adhérents. Les abonnés de ces services reçoivent un SMS de vigilance dès la commission d'un fait délictuel (généralement un vol ou une dégradation).

**L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES » :** lorsqu'un habitant s'absente de son domicile, il peut solliciter les forces de police et de gendarmerie afin que des passages réguliers soient effectués près de son logement. En 2014, 3 357 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

**LE DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » :** il consiste à mobiliser les habitants d'un quartier pour qu'ils s'organisent afin d'être plus attentifs à leur environnement et de signaler tout fait qui leur paraîtrait suspect. Ce dispositif, qui permet également de resserrer des liens entre habitants, est animé par les forces de l'ordre. 26 communes l'ont adopté fin 2014.



Grâce à ces nouveaux outils,  
le nombre de cambriolages  
a diminué de :

**15%** en 2014  
par rapport à 2013

## ASSURER LA SÉCURITÉ DES CÔTE-D'ORIENTS SUR LES ROUTES

---

2013 avait vu une baisse significative de l'accidentalité routière (pour mémoire 230 accidents et 28 tués). A l'inverse, 2014 s'est inscrite dans la tendance nationale de hausse de l'accidentalité avec 240 accidents, 36 tués et 301 blessés. La Côte-d'Or ne déroge pas au constat national qui montre que le comportement de l'utilisateur (vitesse inadaptée ou excessive, alcoolémie, stupéfiant, non-respect des règles de priorité par exemple) reste la principale cause des accidents corporels. C'est pourquoi en 2014, l'accent a été mis par la préfecture tant sur la prévention par plus d'une dizaine d'actions de sensibilisation des usagers, que sur la répression de cette véritable délinquance routière.

## LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LA RADICALISATION VIOLENTE

---

Depuis septembre 2014, la France est engagée dans la lutte contre Daesh. Cet engagement a des répercussions en matière de sécurité. Ainsi, dès l'automne 2014, le plan Vigipirate renforcé a été activé : les services de police et de gendarmerie du département ont fait preuve d'une vigilance renforcée dans les gares et les lieux publics. Par ailleurs, pour endiguer les départs de Français vers les théâtres de combat de l'État islamique, une cellule de suivi rassemblant le parquet, les forces de sécurité, et différentes administrations se réunit très régulièrement. Elle permet d'étudier les signalements qui sont effectués par des familles ou des proches, notamment via le numéro vert mis en place par le ministère de l'intérieur.

## PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

---

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) réalise des contrôles relatifs à la sécurité et la protection sanitaire du consommateur. En 2014, elle a géré 13 alertes de contaminations microbiologiques et chimiques. Concernant le domaine

de l'alimentation, dans le cadre des 24 enquêtes thématiques nationales, la DDPP a effectué 209 contrôles et 388 inspections.

La DDPP est également chargée de veiller à la lutte contre les distorsions de concurrence et pratiques commerciales désavantageuses, qui pourraient nuire au consommateur. Elle a été très attentive en 2014 à la tentation de certains organismes d'augmenter illégitimement leurs tarifs, notamment dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La DDPP a également traité des dossiers de pratiques commerciales illégales (démarchages à domicile, produits non livrés, affichages de prix trompeurs, etc.). Dans le cadre d'un vaste plan national, la DDPP a également maintenu sa forte implication dans le contrôle des prix des carburants. La DDPP a traité 418 demandes d'information et réclamations de la part de consommateurs, qui ont dans 10 % des cas conduit à une enquête auprès du professionnel concerné.

## ASSURER LA SÉCURITÉ

---

### AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le département de la Côte-d'Or comprend plus de 9 000 établissements recevant du public. Afin d'assurer la sécurité des Côte-d'Or qui fréquentent ces ERP (salles de concert, hôpitaux, hôtels, grands magasins, administrations, etc), ces établissements sont contrôlés régulièrement par les services de l'État. En 2014, 639 visites périodiques d'établissements recevant du public ont été organisées.

### FACE AUX RISQUES INDUSTRIELS

La maîtrise des risques environnementaux et sanitaires (risque chimique) liés à certaines installations industrielles (gestion des déchets, carrières : le département en compte 94) est assurée par les services de l'État. Dans le département, ce sont au total 344 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation, qui font l'objet de contrôles. En 2014, 139 inspections ont été menées afin de vérifier les mesures de prévention des risques pour l'homme ou l'environnement

mis en place par les exploitants de ces installations. En outre, 6 000 installations classées sous le régime de la déclaration font l'objet d'un suivi par les services de la préfecture.

#### FACE AUX RISQUES NATURELS

Les services de l'État sont également chargés de la surveillance des infrastructures publiques en vue d'assurer la sécurité et de prévenir les risques, notamment naturels. Par exemple, le barrage de Pont-et-Massène, suite aux inspections de la DREAL, a fait l'objet d'une rénovation financées par l'État et la Région permettant de le sécuriser, en procédant au curage et à la réhabilitation de la digue. Les travaux de réparation du barrage ont été financés par l'État à hauteur de 15 millions d'euros.

FOCUS  
SUR...

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Révisé en 2014, c'est un document important dans le cadre de la gestion de crise. En effet, il dresse l'inventaire des risques de toutes natures susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes et des biens dans le département et définit les objectifs de couverture de ces risques par le service départemental d'incendie et de secours de la Côte-d'Or. La révision du SDACR de Côte-d'Or permet de mieux appréhender les risques auxquels le département est confronté, qu'ils soient courants ou spécifiques, pour mieux y faire face. Il fait l'objet de déclinaison en plans d'action dans l'objectif d'assurer au quotidien la sécurité des Côte-d'Oriens.

# CHIFFRES CLÉS

26

COMMUNES

ont choisi d'adhérer au dispositif de participation citoyenne de lutte contre les atteintes aux biens



3 357

PERSONNES

ont bénéficié du dispositif « Tranquillité Vacances »



597

CONTRÔLES

dans le domaine de l'alimentation (industrie, restauration) par la DDPP



639

VISITES DE SÉCURITÉ

des établissements recevant du public



- 15%

DE CAMBRIOLAGES





# 2 SOUTENIR LA CRÉATION d'emplois et le développement économique

L'ensemble des services de l'État est resté mobilisé en 2014 pour soutenir l'emploi et favoriser le développement économique.

## DÉFENDRE LES EMPLOIS

---

L'État a mis en œuvre des mécanismes significatifs afin de développer l'insertion professionnelle et l'emploi.

Les 26 structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), qui concerne les personnes très éloignées de l'emploi, ont continué à bénéficier de financements étatiques et départementaux, ce qui a permis de mener un certain nombre de chantiers pour l'insertion. L'IAE a bénéficié à 2 602 salariés en 2014, à travers 26 structures (11 chantiers d'insertion, 8 entreprises d'insertion, 4 entreprises de travail temporaire d'insertion et 3 associations intermédiaires). Le soutien apporté par l'État à ces structures et aux personnes en difficulté a été de plus de 3 millions d'euros.

Lorsque des entreprises ont eu recours à des plans sociaux, elles ont été légalement obligées





de s'engager dans des actions de revitalisation du bassin d'emploi concerné. Ainsi, deux conventions de revitalisation, portant sur un montant de près de 1,3 million d'euros, ont été signées afin de soutenir financièrement la création directe d'emplois ainsi que des projets innovants en faveur du développement des compétences ou de l'insertion professionnelle. Les actions soutenues dans ce cadre portent notamment sur le financement de prédiagnostics stratégiques en vue d'accompagner les dirigeants de PME dans le développement de leur entreprise et la création de bourses d'études pour des jeunes en filière Bac professionnel.

Plus largement, les services de l'État ont porté de nouveaux projets de soutien aux emplois locaux. Par exemple, la sous-préfecture de Montbard a stimulé une coopération plus étroite entre les acteurs locaux et départementaux pour soutenir l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, chambres consulaires, clubs d'entrepreneurs, lycées).

## SOUTENIR LES ENTREPRISES CÔTE-D'ORIANNES

En 2014, l'UTDIRECCTE a procédé au financement de prédiagnostics stratégiques en vue d'accompagner les dirigeants, principalement de PME, dans le développement de leur entreprise.

Les subventions de l'État ont permis la réalisation de plusieurs projets par des entreprises locales. Ainsi, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, attribuée par le Ministère de l'Intérieur, a permis le financement de 150 projets répartis sur les 3 arrondissements du département, pour une enveloppe totale de 6,7 millions d'euros. Un tiers de cette enveloppe a permis de soutenir des opérations liées à l'économie, l'environnement ou au lien social.



Les entreprises locales ont pu participer à de grands projets menés dans le département de la Côte-d'Or par les collectivités locales en partenariat avec l'État. Ainsi, plusieurs entreprises côte-d'oriennes ont pris part au chantier de la LiNo qui a pris fin en février 2014. Cela a notamment permis aux entreprises du BTP d'accéder à de nouveaux marchés.

## PRÉVENIR LES PRATIQUES DÉLOYALES ET PROTÉGER LES SALARIÉS

Les services du ministère du travail dans le département réalisent des enquêtes afin de lutter notamment contre le travail illégal. Ainsi, en 2014, 2 020 inspections ont été réalisées dans le département. Conformément aux priorités nationales, l'accent a été mis sur la lutte contre le travail illégal (253 inspections), les risques de chutes de hauteur (243) ou encore le risque amiante (153).

## CHIFFRES CLÉS



10  
**6,7 M€**

**DE SUBVENTIONS**  
au titre de la DETR



**120 M€**

**ONT ÉTÉ VERSÉS  
EN CÔTE-D'OR**  
par la Politique Agricole Commune



**2020**

**CONTRÔLES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**  
ont été réalisés dans le département.  
Conformément aux priorités nationales, l'accent a été mis :

**LUTTE**  
contre le travail illégal

**253**

inspections

**RISQUES**  
de chutes de hauteur

**243**

inspections

**RISQUE**  
amiante

**153**

inspections

# FOCUS SUR...

## LE COMITÉ DE SITE de la BA 102

En octobre 2014, suite à l'annonce de la fermeture de la BA 102 a été lancé un comité de site chargé de travailler sur la redynamisation du site quitté par l'armée.

Des représentants de l'État, de la Défense, des communes, du Conseil départemental, du Conseil régional et de la communauté urbaine se sont mis autour de la table pour travailler sur des solutions concrètes. Ces interlocuteurs aux cultures très différentes (militaires, élus, administratifs, techniques) ont su travailler main dans la main avec une grande efficacité. De multiples idées et projets ont été abordés, faisant de ce comité de site un processus très fécond. Son existence se prolonge en 2015 et ses propositions permettront de donner une nouvelle vie à la base aérienne.

---

L'idée est de **CRÉER UN VRAI TRAVAIL PARTENARIAL** entre les différents acteurs concernés par le sort de la base aérienne. Le but est d'imaginer des projets de long terme pour la base aérienne.





# 3 RENFORCER la cohésion sociale

**L'État poursuit sa mobilisation en faveur de la cohésion sociale à travers des actions visant à assurer la protection, l'accompagnement et l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables et des jeunes.**

## LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS SOCIALES

---

L'État a mis en place en 2014 plusieurs initiatives en faveur des individus sans abri dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Différentes solutions d'hébergement ont été créées ou poursuivies.

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées 2014-2018, qui vise à mettre en place un droit fondamental à l'accès et au maintien dans le logement par la mise en cohérence de tous les acteurs engagés dans le développement et le suivi des logements destinés aux personnes à faibles ressources, a été signé en novembre 2014 par le préfet de la Côte-d'Or et le président du Conseil départemental.

En 2014, l'accès au logement dans le cadre du Droit au logement opposable (DALO) a



concerné 596 personnes. Le nombre de recours au DALO ayant enregistré une baisse en 2014. Néanmoins, les relogements au titre du contingent préfectoral sont en augmentation et l'objectif est de 1 000 relogements par an.

Dans le cadre du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), le dispositif Accueil Hébergement Insertion (AHI), qui s'adresse aux personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, demandeurs d'asile, majeurs protégés, pupilles de l'État), a permis de proposer 1 200 places d'hébergement et 550 logements adaptés, temporaires ou accompagnés, complétés par plus de 1 800 logements en foyer, foyer jeunes travailleurs et résidences sociales. L'action phare en 2014 dans ce domaine a été la reconstruction du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Sadi Carnot, qui peut accueillir 70 personnes. L'opération représente un investissement de 3,9 millions d'euros financés par l'État (987 767 €), la Ville de Dijon, le Grand Dijon et le Conseil départemental de la Côte-d'Or.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Direction départementale de la cohésion sociale a en charge l'hébergement des demandeurs d'asile. Durant cette année, ce sont 680 places d'hébergement qui ont été financées à hauteur de 5,5 millions d'euros par l'État.

Les services de l'État ont également été attentifs au mal logement. Ainsi, 108 signalements d'habitats indignes ont été traités par la direction départementale des territoires (DDT) en 2014. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) s'est par ailleurs attachée à prévenir les risques d'expulsion locative en mettant en œuvre des mesures de diagnostic et d'accompagnement dès les premiers impayés.

## **AFFIRMER LA COHÉSION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

---

La politique de la ville repose sur une contractualisation entre l'État et les villes pour une action partenariale et concertée sur les territoires. Avant la refondation de la politique de la ville par la loi du 21 février 2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale concernait 37 000 habitants résidant dans 7 quartiers à Dijon, Chenôve, Longvic et Talant.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, 47 actions ont été accompagnées, au titre de l'ACSé, pour un montant de 352 210 € dans les domaines de l'emploi, l'insertion, la santé, l'accès aux droits, la gestion sociale et urbaine de proximité. Ainsi, 20 000 euros ont été consacrés à l'accompagnement éducatif vers l'emploi pour deux quartiers. L'objectif était d'accompagner une cinquantaine de jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté les dispositifs de formation et exclus des parcours d'insertion à se réengager dans une démarche d'élaboration, de construction et d'implication dans un projet professionnel et personnel.

Le volet éducatif est également un des enjeux majeurs de la déclinaison de la politique de la ville marqué par un accompagnement prioritaire à 5 programmes de réussite éducative, pour un montant de 574 000 €. Il s'agit de créer des parcours personnalisés pour les élèves en difficulté. Ces programmes de réussite éducative se basent sur une approche globale, comprenant à la fois de l'information aux familles, de l'aide aux devoirs, des sensibilisations à la santé, le développement de loisirs, etc. Enfin, l'État a apporté son soutien à différents dispositifs tels que les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAC), les internats d'excellence et les cordées de la réussite.

Au sein des quartiers inscrits au titre de la politique de la ville, le dispositif des « adultes-relais » permet

à des personnes de plus de 30 ans, en recherche d'emploi et résidant dans ces quartiers, de bénéficier d'un contrat aidé. Les missions qui leur sont confiées visent à renforcer le lien social et la médiation, en allant au contact direct des habitants. En Côte-d'Or, 9 postes sont déployés sur ces missions de services de proximité.

En matière de logement, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a financé à hauteur de 72 millions d'euros des opérations de rénovation urbaine dans les quartiers les moins favorisés.

L'année 2014 a également été marquée par un travail de préfiguration, mené conjointement par les services de l'État et le Grand Dijon, portant sur le nouveau contrat de ville 2015-2020 qui définira les enjeux et l'engagement des acteurs sur la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le renouvellement urbain et le cadre de vie, dans le contexte d'une nouvelle géographie des quartiers prioritaires.

## **FAVORISER LA VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE**

---

L'État a apporté un important soutien financier (plus de 840 000 €) aux associations et comités départementaux en charge de la vie sportive et associative, 22 % des crédits ayant été alloués à l'emploi sportif.

En 2014, l'État a soutenu 307 clubs sportifs et 50 comités départementaux afin de mettre en place des actions en priorité en faveur des mineurs, des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes sans emploi en zones urbaines sensibles ou des zones rurales de revitalisation. En outre, 36 postes d'éducateurs sportifs ont été financés. Enfin, plusieurs actions de lutte contre les discriminations ont été menées, notamment en soutien aux pratiques féminines, en particulier dans

les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les zones rurales carencées en matière d'offre (par exemple, la formation de dirigeante, la création de nouvelles activités, l'incitation à la pratique féminine), et en faveur des personnes handicapées (achat de fauteuils pour une association sportive).

La DDCS assure la promotion de la vie associative en Côte-d'Or en participant à l'information et la formation des bénévoles, ainsi qu'au soutien à l'emploi associatif (emplois d'avenir, emplois sportifs « CNDS », soutien à la professionnalisation d'animateurs jeunesse), car il constitue un maillage essentiel du lien social.

## VALORISER LE PATRIMOINE DE LA CÔTE-D'OR

En 2014, la DRAC Bourgogne a consacré 1,6 million d'euros à l'entretien et la rénovation des monuments historiques en Côte-d'Or. Par exemple, la cathédrale Sainte Bénigne a pu profiter d'un financement de 219 540 € pour l'accessibilité, l'entretien et la rénovation. Les opérations d'investissement ont mobilisé 1 168 000 € au profit de 10 monuments dont le château d'Auxonne, l'église de Châtillon-sur-Seine ou encore la coupole de la chapelle de Velars-sur-Ouche.

Lors de constructions classiques, le service d'archéologie peut être saisi afin de prévenir une éventuelle destruction du patrimoine archéologique lors du chantier. En 2014, ce service a traité 134 dossiers, procédant à 17 fouilles.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, les archives départementales de la Côte-d'Or ont entamé un travail de numérisation des registres matricules du recrutement militaire.



15

FOCUS  
SUR...

## IMMIGRATION ET ASILE en Côte-d'Or

**ASILE** : 393 nouvelles demandes d'asile ont été formulées en 2014 (-20,6% par rapport à 2013). Elles concernaient 34 nationalités différentes dont des ressortissants de la Corne de l'Afrique (30%), du Kosovo (16%), du Congo (14,5%). 108 protections internationales ont été accordées, soit 27,4 % des demandes.

**IMMIGRATION** : la population étrangère en Côte-d'Or représente 15.526 personnes (hors UE), dont 711 réfugiés. Un total de 5 182 titres de séjour a été accordé (renouvellement et première demande), pour 559 refus.

# FOCUS SUR...

## LE CINÉMA en Côte-d'Or

Le département compte 53 écrans pour environ 1,5 million d'entrées. Huit établissements cinématographiques ont bénéficié en 2014 une aide du CNC à hauteur de 152 220 €. L'intégralité des cinémas ont opéré leur passage au tout-numérique.

De nombreux événements autour du 7<sup>e</sup> art ont eu lieu en 2014 : le festival de courts métrages Fenêtre sur Courts, ou encore les Rencontres cinématographiques de l'ARP. Le CNC a également stimulé la création cinématographique de la Côte-d'Or en versant 253 000 € de subventions. Enfin, trois dispositifs nationaux d'initiation au cinéma dans les écoles, collèges et lycées, ont été déclinés dans le département avec l'aide financière de la DRAC pour un montant de 33 000 €.

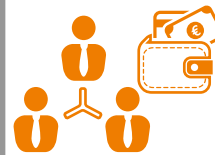
## CHIFFRES CLÉS



# 31 545

### APPELS AU 115

(numéro d'urgence sociale) de Côte-d'Or (+27 % en un an)



# 1 143 000 €

### MONTANT ALLOUÉ À LA COHÉSION SOCIALE

dans le cadre de la politique de la ville



# 8 %

### TEMPS DE TRAVAIL DU PROJET DE LA LINO

réservé à des personnes en situation de précarité



# 11 124 000 €

### FINANCEMENT PAR L'ÉTAT

de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI)



# 1 168 000 €

### INVESTISSEMENT

pour l'entretien et la rénovation de 10 monuments significatifs de la Côte-d'Or





# 4 DÉVELOPPER

## la protection de l'environnement

### **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE VILLES DURABLES**

---

L'État a procédé à la labellisation de l'écoquartier de Longvic le 19 décembre 2014. Le quartier Les Rives-Du-Bief a vu ces dernières années la construction de 100 logements certifiés BBC (bâtiments basse consommation). Ce label dispose d'un cahier des charges strict en vingt points concernant les démarches, l'adaptation au changement climatique, le cadre de vie respectueux, etc. La direction départementale des territoires (DDT) a également apporté son expertise dans deux autres dossiers d'écoquartiers en vue d'une labellisation nationale.

En Côte-d'Or, les 255 opérations conventionnées pour la rénovation urbaine ont permis d'allier rénovation énergétique des logements et meilleure cohésion sociale, en rénovant des quartiers moins favorisés. Dans le cadre du plan national pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a financé ces opérations à hauteur de 72 millions d'euros.

## PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

Plusieurs initiatives de la part des services de l'État ont été menées afin de gérer les nombreux espaces naturels de la Côte-d'Or. À titre d'exemple, peut être cité le projet de labellisation Natura 2000 de deux sites superposés de la forêt des Cîteaux d'une superficie de 13 000 hectares.

## DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

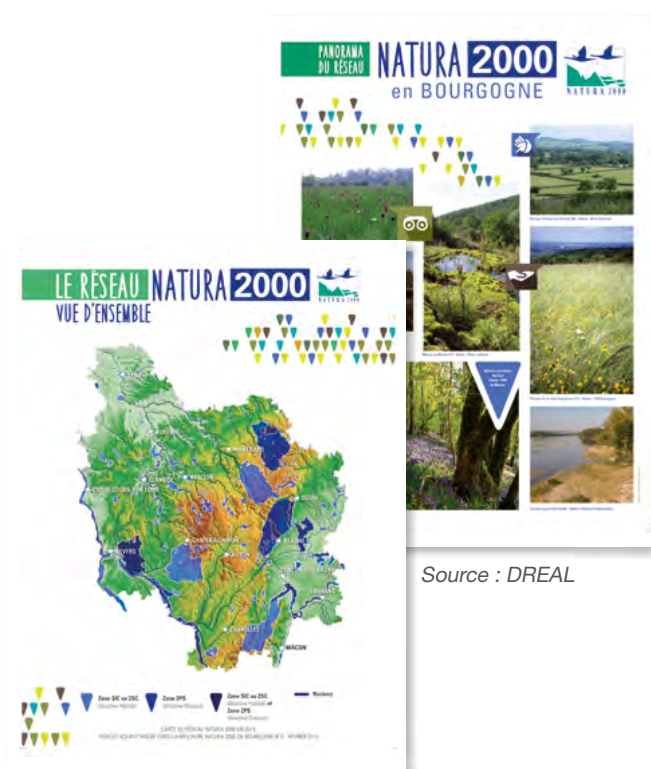
Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, trente-trois éoliennes ont été installées en 2014 dans le souci d'assurer leur intégration dans le territoire et de favoriser un développement raisonné des énergies renouvelables.

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DE DIJON

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Dijon a été approuvé le 6 mai 2014 par les 15 communes de l'agglomération dijonnaise. Il établit 17 mesures visant à améliorer la qualité de l'air. Il se divise en 3 axes :

- Établir un état des lieux réguliers. Cela a permis de cartographier la pollution au sein de l'agglomération, rendant dès lors possible une réponse plus adaptée.
- Informer le public pour favoriser les comportements vertueux
- Mettre en place une série de mesures visant à réduire les émissions secteur par secteur (transports notamment)

Depuis l'adoption de ce plan, aucun dépassement n'a été constaté en 2014.



Source : DREAL



# 33

ÉOLIENNES ont été installées en 2014

# FOCUS SUR...

## LE TRAITEMENT des déchets

En collaboration avec le Parquet, les services de Gendarmerie et les organisations professionnelles, les services de la DREAL ont débuté en 2014 une importante opération pluriannuelle de repérage, de contrôle et de résorption des sites non autorisés de traitement de déchets.

Ces installations présentent des risques environnementaux et sanitaires non maîtrisés et constituent une concurrence déloyale pour les entreprises qui respectent la réglementation. L'objectif de l'Unité Territoriale de la DREAL est de parvenir soit à une régularisation, soit à une suppression de ces activités. Suite à cette action conjointe en 2014, cinq sites ont déjà été supprimés.



## CHIFFRES CLÉS



# 100

**LOGEMENTS BASSE  
CONSUMMATION LABELLISÉS**

dans le quartier Les Rives-Du-Bief à Longvic



# 0

**NOMBRE DE DÉPASSEMENT  
DES SEUILS DE POLLUTION**

dans l'agglomération de Dijon après  
l'application du Plan de Protection de  
l'Atmosphère (PPA)



# 344

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

sous le contrôle de la DREAL



# 5 FAVORISER l'aménagement équilibré du territoire

## LE PROJET DE CLASSEMENT DES CLIMATS DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

---

En 2014, la candidature des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO a été officiellement présentée. Dans ce cadre, l'État a fait procéder au retrait de 300 publicités illégales déposées sur les itinéraires des Climats et a obtenu un soutien de la part des collectivités locales afin d'assurer la protection de ce paysage. Divers travaux ont également été effectués afin de s'assurer de la préservation de ce patrimoine notamment en matière de qualité du bâti, de transport, de tourisme et de production cartographique. Une valorisation de ce patrimoine a été réalisée par les services de la Direction régionale des affaires culturelles. En 2015, les Climats de Bourgogne ont été intégrés au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



## CONSTRUIRE ET RÉNOVER

---

L'effort financier de l'État pour soutenir la construction en Côte-d'Or a été important en 2014. Dans l'agglomération de Dijon, l'État a fourni près d'un million d'euros d'aides à la pierre pour le financement de 712 logements. Sur la totalité du département de Côte-d'Or, l'aide à la pierre de l'État s'est élevée à 7,1 millions d'euros.

En outre, un tiers de l'enveloppe de 6,7 millions d'euros de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été dépensé pour financer des opérations de construction ou de réhabilitation scolaire. Grâce à un élargissement par le gouvernement de la dotation au développement urbain, la ville de Chenôve a pu obtenir à cette fin 197 825 €. Cette dotation a permis à la ville de financer l'achat d'équipements urbains et des projets de dynamisation de la vie économique et sociale.

Les services de l'État ont également mené plusieurs projets pour conserver et rénover divers bâtiments en Côte-d'Or, que ce soit des bâtiments historiques ou civils. Le quartier Stalingrad de Dijon a été inclus au premier plan de rénovation urbaine. D'autres projets ont été programmés en 2014 comme la rénovation du château de Châteauneuf en Auxois ou de l'Ecoparc Dijon Bourgogne.

De plus, 71 documents d'urbanisme (68 plans locaux d'urbanisme et 3 cartes communales) ont été approuvés ou arrêtés par les services de l'État. Enfin, 2132 permis de construire ont été instruits par les services de l'État en Côte-d'Or durant l'année 2014.

# FOCUS SUR...

## LA LINO

Grâce à l'État, au Conseil régional, au Conseil départemental et au Grand Dijon, qui ont cofinancé ce chantier à hauteur de 164 millions d'euros, la liaison nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) a été mise en service le 10 février 2014. La LiNo, d'une longueur de 6,5 km, participe à l'amélioration des déplacements au sein de l'agglomération (en délestant la ville pour faciliter la circulation du tramway) ainsi qu'à l'amélioration des liaisons intercommunales. Dès les premiers jours d'exploitation, les trafics des boulevards de ceinture de Dijon se sont considérablement réduits, ce qui assure la décongestion de ces axes routiers.



L'État, en tant que maître d'ouvrage, a favorisé l'insertion sociale en inscrivant dans les appels d'offres, une réservation de 8 % du temps de travail des personnes en précarité ou en difficulté d'insertion.

## CHIFFRES CLÉS



**9 057**

ACTES D'URBANISME  
ONT ÉTÉ INSTRUMENTÉS PAR LA DDT



**164 M€**

INVESTISSEMENTS POUR LA LINO  
PAR SES 4 CO-FINANCEURS



**7 119 340 €**

D'AIDES À LA PIERRE EN CÔTE-D'OR



# 6 **PROMOUVOIR** l'éducation et la formation

## **METTRE EN PLACE LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

---

Alors qu'à la rentrée 2013, seuls 32 % des élèves de Côte-d'Or bénéficiaient des nouveaux rythmes scolaires, ils sont près de 90 % à la rentrée 2014, soit 273 communes qui sont entrées dans le dispositif des nouveaux rythmes. Ce processus a été accompagné par l'inspection académique et la direction départementale de la cohésion sociale, qui a conseillé les collectivités locales dans l'élaboration de leurs projets éducatifs territoriaux. Un fonds d'amorçage de 50 € annuels par élève ainsi que 40 € supplémentaires dans les zones rurales et les zones urbaines sensibles a été reconduit en 2014 pour faciliter la transition.

## ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI

---

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion porté par le gouvernement, la mission locale de l'arrondissement de Dijon a décidé de mettre en place le dispositif de la Garantie Jeunes. Au stade d'expérimentation, cette aide vise à sécuriser les parcours professionnels des jeunes en situation de précarité. Concrètement, il s'agit d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel vers l'emploi et/ou la formation.

Les services de l'État du département ont directement pris leur part dans l'effort général pour stimuler l'emploi des jeunes. Ils ont notamment pris de nombreux stagiaires afin de leur procurer une expérience professionnelle valorisante pour la suite. La préfecture de Côte-d'Or a ainsi accueilli 42 stagiaires en 2014.

## PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES

---

Le dispositif du service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans la réalisation d'une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès de collectivités publiques ou d'associations. En 2014, 169 nouveaux volontaires ont été accueillis pour effectuer leur mission au sein des organismes agréés (associations, collectivités territoriales, établissements publics). Au total, depuis 2010, 949 jeunes ont été accueillis en service civique en Côte-d'Or, soit 48 % des volontaires de la région Bourgogne.



**Permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi est un objectif prioritaire, tant au niveau national que local. De nombreuses initiatives ont été mises en place.**

**Ainsi, l'État a créé en 2014 des bourses d'études pour des jeunes en filière bac professionnel, afin de leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions et favoriser leur insertion.**

**Une plate-forme Mobilité sur le bassin dijonnais a été cofinancée par l'État. Elle a vocation à orienter les publics en difficulté, dont les jeunes, en leur donnant les solutions en termes de mobilité.**

# CHIFFRES CLÉS

# 169

JEUNES ACCUEILLIS EN SERVICE CIVIQUE







# 7 MODERNISER et simplifier l'État

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

---

Depuis début 2014, il est désormais possible de télécharger sur le site Internet de la préfecture l'intégralité des formulaires pour les procédures de permis de conduire et d'immatriculation. De même, l'ensemble des démarches du greffe des associations se fait entièrement en ligne par le biais de la nouvelle téléprocédure « e-crédation, modification & dissolution ». Enfin, l'intégralité des procédures pour percevoir les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) se fait également désormais en ligne.

## RENDRE UN SERVICE DE QUALITÉ AUX CITOYENS

Un effort particulier a porté sur la rapidité de réponse des administrations. Ainsi, les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a traité les questions et les réclamations des consommateurs, dans la majorité des cas, en moins de 10 jours. De son côté, la direction départementale des territoires (DDT) a pris des mesures pour faire diminuer les temps d'attente pour les permis de conduire. Le pôle asile de la Préfecture est parvenu à réduire, au cours de l'année, le temps d'attente de 19 à 3 jours dès juin 2014 dans le cadre de la procédure des primo-demandes.

Le service des titres de la préfecture a par ailleurs mis en place cette année la formule de dépôt express, permettant de déposer les dossiers remplis directement dans des boîtes aux lettres dédiées afin d'éviter l'attente au guichet.

## SE METTRE AU SERVICE DES CITOYENS

L'État, à travers ses services départementaux, a donné la priorité au maintien des services publics de proximité. Ainsi, 26 projets de développement des territoires et de soutien aux services à la population ont été financés par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) (salle polyvalente, structure petite enfance...).

L'État, notamment par le biais des sous-préfectures de Montbard et de Beaune, a également participé au dispositif de maisons de services au public labellisées sous le nom de Relais de Services Publics. Dans l'arrondissement de Montbard, 5 projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ont été suivis et soutenus par la sous-préfecture.

## SOUTENIR LES ÉLUS

Les administrations départementales de l'État ont un double rôle vis-à-vis des élus locaux de la Côte-d'Or. Tout d'abord, elles remplissent un rôle de soutien et de conseil, tant technique que juridique. Ainsi, la préfecture de Côte-d'Or a été sollicitée par les maires nouvellement élus en 2014 pour répondre à leurs différentes interrogations. Les services ont organisé des réunions avec les nouveaux élus pour les informer, notamment par le biais de fiches ad hoc, des différentes procédures qu'ils auraient à rencontrer au cours de leur mandat.

La deuxième mission de la préfecture est le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des collectivités territoriales. La préfecture (direction des collectivités locales) vérifie ainsi la conformité de leurs décisions vis-à-vis de la loi. 22 000 actes de collectivités locales ont été contrôlés en 2014 (+22 % par rapport à 2013). La préfecture s'assure également de l'équilibre des budgets municipaux. En cas d'absence d'équilibre du budget d'une commune, elle saisit la Chambre régionale des Comptes (11 saisines en 2014).



# FOCUS SUR...

## QUALIPREF 2



C'est le label reçu par la préfecture de Côte-d'Or en 2012 et confirmé en 2014. Il récompense la qualité du service en matière d'accueil du public et de relations avec les collectivités. En décembre 2014, la préfecture a également été labellisée pour l'efficacité de sa communication d'urgence en cas d'événement majeur.

La cellule qualité de la préfecture veille à ce que les services délivrés soient de qualité et répondent aux attentes des usagers, en termes de délais par exemple.

## LE PROJET Dampierre

La cité Dampierre, située 6 rue Chancelier de l'Hospital, a fait l'objet d'un marché de travaux de réhabilitation pour un montant d'environ 2,1 millions d'euros. L'objectif est d'y accueillir différents services : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la direction de la citoyenneté de la préfecture, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service régional interministériel de la formation et une délégation des douanes. Les usagers pourront ainsi profiter en 2015 d'un accueil plus moderne et efficace.

## LA COMMUNICATION DE L'ÉTAT dans le département en 2014 en chiffres

Plus de **900** contacts avec les médias  
(communiqués, conférences, contacts  
téléphoniques)

**291 000** connexions au site internet  
départemental de l'État :  
[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)

**1200** abonnés au compte Twitter  
(@Prefecture21) et 300 tweets

## CHIFFRES CLÉS



**65 000**

**ACTES DE COLLECTIVITÉS**  
ont été reçus en 2014 (+4%)



**247 753 627 €**

**TOTAL DES DOTATIONS**  
versées aux collectivités locales par la préfecture



**34 065**

**CARTES D'IDENTITÉS DÉLIVRÉES**  
dans un délai de 9,3 jours en moyenne



**21 688**

**PASSEPORTS DÉLIVRÉS**  
dans un délai d'une moyenne de 6,38 jours



# 8 L'EFFORT FINANCIER

## de l'État en 2014 au profit des collectivités territoriales

En 2014, l'État a versé 355 460 067 euros aux collectivités territoriales du département. La Côte-d'Or a également bénéficié de fonds issus de l'Union européenne (Feder et Fond social européen) ainsi que d'autres fonds de l'État visant à soutenir l'attractivité des territoires, l'emploi et l'innovation, en particulier le Fonds national d'aménagement et du développement du territoire. Le montant total des fonds et dotations dans le département a ainsi été de 364 millions d'euros (cf. tableau récapitulatif).



## LES PRINCIPALES DOTATIONS VERSÉES AUX COMMUNES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR EN 2014

La dotation globale de fonctionnement octroyée aux communes a été d'un montant de plus de **100 millions d'euros en 2014**. Cette dotation est libre d'emploi par ces collectivités.

Elle comprend :

- **une dotation forfaitaire des communes**, qui est essentiellement basée sur des critères de population et de superficie.
- **des dotations de péréquation** :
  - la **Dotation de Solidarité Urbaine** bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle concerne six communes de plus de 10 000 habitants : Beaune, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Quétigny, Talant,

- la **Dotation de Solidarité Rurale**, qui concerne 686 communes. Elle est attribuée à certaines communes pour tenir compte, d'une part, des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales,
- la **Dotation Nationale de Péréquation** concerne 349 communes. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

**La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre**, concerne 29 établissements en Côte-d'Or. Son montant a été de **46,2 millions d'euros en 2014**. Elle est constituée de trois dotations :

- la **dotation de compensation**, qui peut servir à compenser des transferts de compétences de l'État aux collectivités.
- la **dotation d'intercommunalité**,
- la **dotation des groupements touristiques** qui est versée au Syndicat touristique de Beaune – Merceuil.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui peut être versée, sous conditions de taille de populations et de potentiel financier, aux communes ou aux EPCI. Cette dotation a pour but de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants pour le territoire. Elle s'est élevée à **6,3 millions d'euros en 2014**. La programmation 2014 de la DETR a financé en priorité les projets scolaires et périscolaires et les mises en accessibilité des bâtiments publics éligibles, essentiellement les mairies, compte tenu de leurs obligations légales en la matière.

Le **Fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales**, d'un montant de **1,4 millions d'euros**. Il s'agit d'un outil de péréquation entre les communes et les EPCI en fonction de leur richesse. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Enfin, le **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)** a majoritairement financé en 2014, des dossiers portant sur le fonctionnement et/ou l'ingénierie des collectivités territoriales, parmi lesquels un dossier de centre-bourg ainsi que le fonctionnement annuel des Relais de Services Publics. Dans le domaine de l'investissement, le FNADT a permis de financer une déchetterie communale ainsi que la construction d'un pôle petite enfance dans une commune.

## L'ÉTAT A VERSÉ EN 2014 AU DÉPARTEMENT UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE PLUS DE 94 MILLIONS D'EUROS

---

Cette dotation est libre d'emploi par le Conseil départemental et comprend 3 composantes :

- **Dotation forfaitaire**, qui comprend une dotation de base calculée en fonction de la population (74,02 euros par habitant en 2014) et un complément de garantie,
- **Dotation de compensation** compensant la suppression des contingents communaux d'aide sociale (CCAS) et 95% de la dotation générale de décentralisation (DGD),
- **Dotation de Fonctionnement Minimum** qui concerne les seuls départements non-urbains.

S'y ajoute une **dotations Globales d'Équipement Département** d'un montant de **1,5 million d'euros**. Attribuée par le préfet sous conditions de ressources et de population, cette dotation vise à aider le département à financer ses équipements et ses infrastructures.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Dotations versées aux communes et établissements publics de coopération intercommunale du département de la Côte-d'Or	Montants versés au 31 décembre 2014
<b>Dotations globales de fonctionnement octroyée aux communes</b>	100 348 042 €
<b>Dotations globales de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre</b>	46 242 741 €
<b>Dotations globales de fonctionnement des départements</b>	94 256 003 €
<b>Dotations élu local<sup>1</sup></b>	1 525 455 €
<b>Dotations Solidarité Instituteurs<sup>2</sup></b>	42 120 €
<b>Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux</b>	5 731 996 €
<b>Fonds de compensation pour la TVA</b>	43 549 443 €
<b>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle</b>	301 559 €
<b>Compensations fiscales</b> résultant des exonérations et abattements relatifs à la fiscalité locale	24 313 574 €
<b>Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux</b>	6 311 624 €
<b>Dotations Globales d'Équipement Département</b>	1 534 523 €
<b>Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion</b>	2 633 563 €
Le <b>Fonds de solidarité</b> en faveur des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles	157 595 €
<b>La dotation « titres sécurisés »</b>	135 810 €
<b>Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources</b>	15 923 482 €
<b>Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</b>	10 997 340 €
<b>Fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales</b>	1 434 223 €
<b>TOTAL</b>	<b>355 460 067 €</b>
<b>Fonds de l'État et de l'Union européenne versés dans le département de la Côte-d'Or</b>	
Fonds européen de développement régional	7 171 525 €
Fonds social européen	461 342 €
Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire	1 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 832 867 €</b>



[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)